

Plum

De: [REDACTED]
Envoyé: mercredi 17 avril 2024 22:46
À: Plum
Objet: Modification Coeur d'ilot_Orléans
Pièces jointes: Plan parcelles .jpg; Plan zonage PLUm.jpg; Coeur d'ilot décalé.jpg; Zone libérée sur la parcelle AH 257.jpg

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je souhaiterais faire construire ma maison sur un terrain dont je suis propriétaire [REDACTED] [REDACTED] à Orléans (parcelles AH 256 et AH 257). Il s'avère que ce terrain intègre une zone « cœur d'îlot » sur le plan de zonage du PLUm.

Afin de permettre l'implantation plus aisée d'une construction sur la parcelle AH 257, serait-il possible de modifier l'emprise du cœur d'îlot pour le "décaler" en fond de parcelle (sur la parcelle AH 256), en limite de l'ancien chemin de ronde ?

Ce changement permettrait de réduire les contraintes de construction, de faciliter le projet qui sera plus cohérent avec le tissu urbain environnant tout en préservant un cœur d'îlot. Je tiens à souligner également que les arbres existants, que je veux protéger et conserver, sont situés essentiellement au fond de mon terrain. Enfin, l'emplacement où je souhaite implanter ma maison est dépourvu d'arbres malgré les indications existantes sur le PLUm.

Je vous prie de trouver ci-joint les documents concernant ma demande de modification de cœur d'îlot.

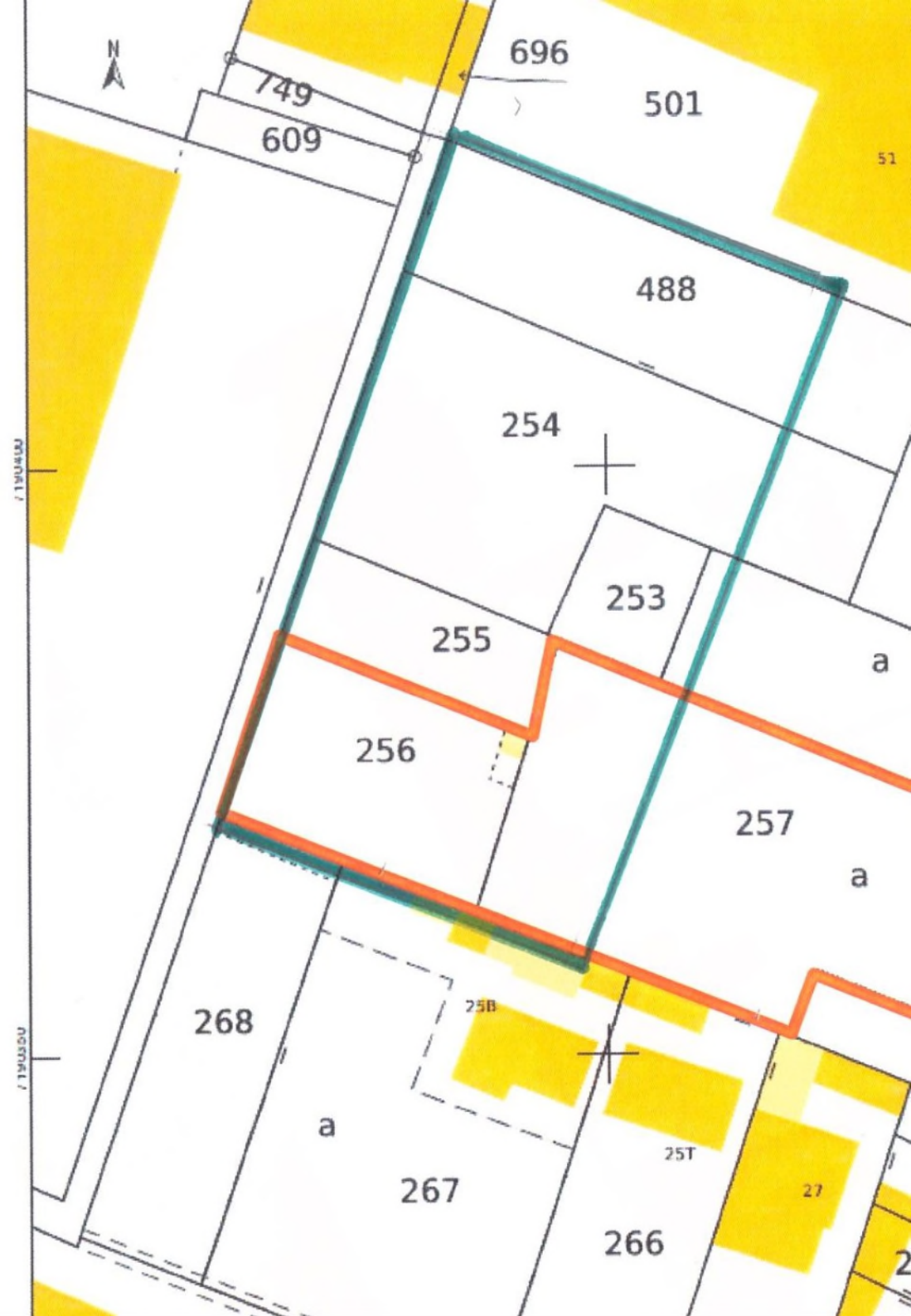
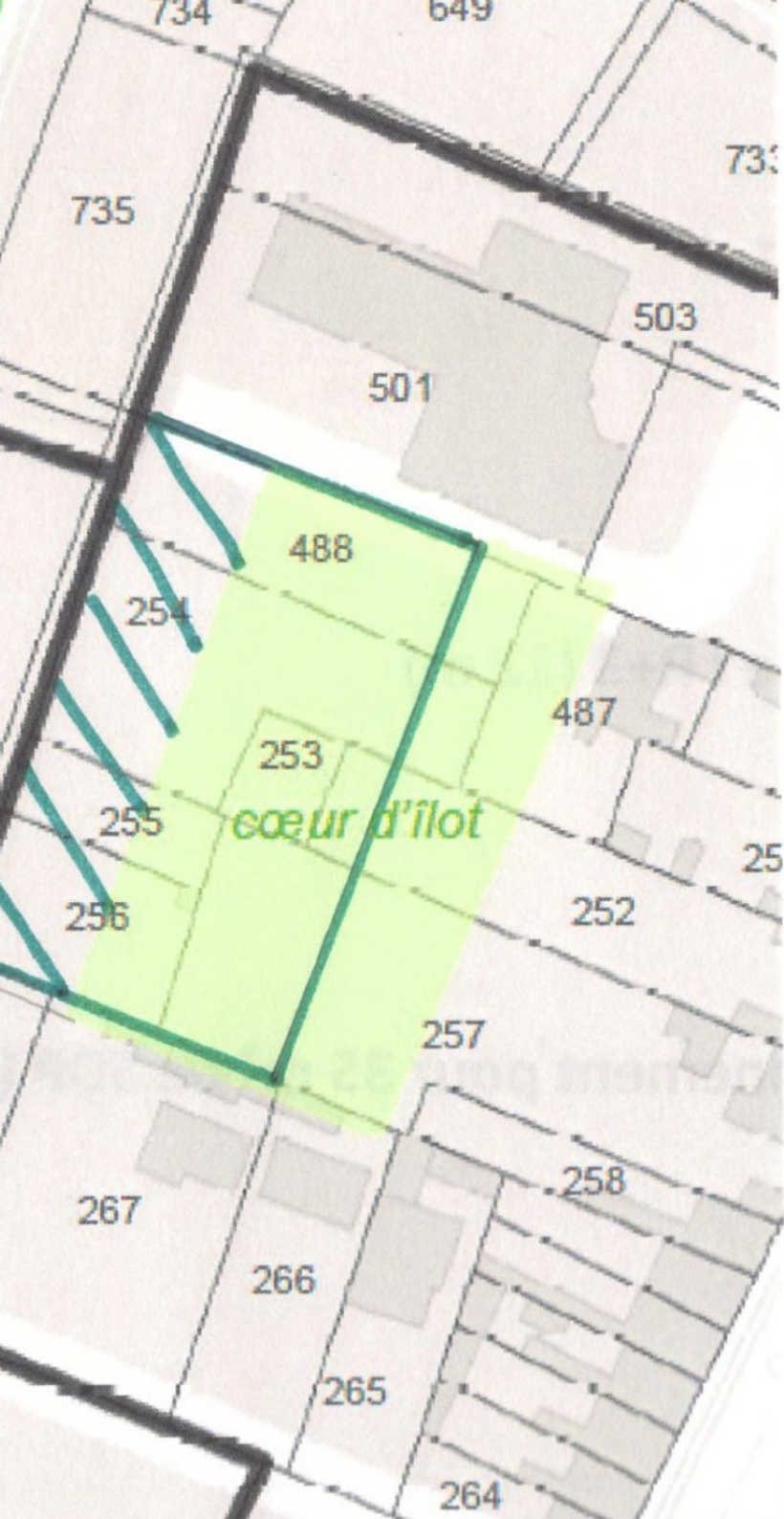
Vous en souhaitant bonne réception,

Bien cordialement,

[REDACTED]



 Zone "libérée" sur la parcelle AH 257



UR1
TMIN2

606

736

734

649

735

733

759

647

501

503

488

502

254

487

486

253

cœur d'îlot

251

255

252

256

257

268

258

267

266

307

306

305

463

265

304

303

298

747

264

302

300

508

507

251

301

494

DU 2E REGIMENT DE HUSSARDS

246

31

31

314

312

311

310

309

296

298

300

